RESSOURCES GÉOMÉGA INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MAI 2015 ET 2014

Le 26 août 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Ressources GéoMégA Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Ressources GéoMégA Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 mai 2015 et 2014, et les états des résultats et du résultat global, des variations de capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250 boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 2800, Montréal, Québec, Canada H3B 2G4
T: +1 514 205 5000, F: +1 514 876 1502, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources GéoMégA Inc. aux 31 mai 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Observations
Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la Note 1 des états financiers consolidés qui décrit les faits et circonstances indiquant l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A123642

RESSOURCES GÉOMÉGA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en dollars canadiens)

	Note	**Au 31 mai 2015 $**	Au 31 mai 2014 $
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	**454 671**	2 399 775
Taxes de vente à recevoir		**35 534**	126 836
Crédits d'impôt à recevoir	6	**225 980**	433 674
Frais payés d'avance et autres		**55 921**	55 495
Actif courant		**772 106**	3 015 780
Non courant			
Crédits d'impôt à recevoir	6	**129 208**	92 092
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	**17 895 108**	16 812 378
Immobilisations corporelles	8	**241 759**	277 526
Actif non courant		**18 266 075**	17 181 996
Total de l'actif		**19 038 181**	20 197 776
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et frais courus		**392 931**	609 251
Obligations découlant de contrats de location-financement	9	**34 826**	53 912
Passif d'actions accréditives		**-**	30 480
Passif courant		**427 757**	693 643
Non courant			
Obligations découlant de contrats de location-financement	9	**-**	34 826
Total du passif		**427 757**	728 469
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	11	**26 525 148**	25 337 856
Bons de souscription	12	**700 225**	620 253
Options de courtiers	13	**119 910**	110 046
Options d'achat d'actions		**1 663 131**	1 556 330
Surplus d'apport		**1 529 238**	1 464 563
Déficit		**(11 927 228)**	(9 619 741)
Total des capitaux propres		**18 610 424**	19 469 307
Total du passif et des capitaux propres		**19 038 181**	20 197 776

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.
Continuité d'exploitation (*note 1*)
Engagements (*note 22*)
Événements subséquents (*note 23*)

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Signé « Derek Lindsay »
Derek Lindsay
Président et CEO par intérim

Signé « Gilles Gingras »
Gilles Gingras
Administrateur

RESSOURCES GÉOMÉGA INC.
ÉTATS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions ordinaires)

		Exercice clos le 31 mai	
		2015	2014
	Note	**$**	$
DÉPENSES			
Salaires, charges au titre des avantages sociaux du personnel et rémunération à base d'actions	15	**775 918**	676 161
Exploration et évaluation, net des crédits d'impôts	16	**1 115 537**	271 945
Frais de recherche, net des crédits d'impôts		**12 722**	33 800
Honoraires professionnels		**238 251**	185 879
Déplacements, conventions et relations avec les investisseurs		**196 720**	59 254
Télécommunication		**10 314**	12 919
Administration		**27 392**	12 466
Frais fiduciaire et d'enregistrement		**67 298**	59 892
Loyer		**28 942**	28 099
Assurances, taxes et permis		**25 104**	21 845
Amortissement des immobilisations corporelles	8	**7 442**	12 715
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		**-**	3 930
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		**11 850**	140 089
Perte opérationnelle		**2 517 490**	1 518 994
Revenus d'intérêts		**(15 329)**	(18 421)
Charges financières		**19 741**	85 336
Perte avant impôts		**2 521 902**	1 585 909
Recouvrement d'impôts différés	17	**(214 415)**	(355 521)
Perte et résultat global de l'exercice		**2 307 487**	1 230 388
Perte de base et diluée par action	20	**(0,04)**	(0,03)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - De base et diluée		**53 909 487**	40 276 763

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

RESSOURCES GÉOMÉGA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(en dollars canadiens)

	Note	Capital-actions	Bons de souscription	Options de courtiers	Options d'achat d'actions	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		$	$	$	$	$	$	$
Solde au 31 mai 2013		21 648 139	22 170	628 143	1 609 364	794 692	(8 354 330)	16 348 178
Perte et résultat global de l'exercice		-	-	-	-	-	(1 230 388)	(1 230 388)
Rémunération à base d'actions		-	-	-	298 738	(242 937)	-	55 801
Placements privés	11	3 689 215	730 170	-	-	-	-	4 419 385
Frais d'émission	11	(409 685)	(80 912)	120 054	-	-	-	(370 543)
Exercice de bons de souscriptions	12	318 344	(66 938)	-	-	-	-	251 406
Exercice d'options de courtiers	13	91 843	2 910	(23 544)	-	-	-	71 209
Prolongation de bons de souscription	12	-	35 023	-	-	-	(35 023)	-
Expiration de bons de souscription, déduction faite des impôts	12	-	(22 170)	-	-	19 188	-	(2 982)
Expiration d'options de courtiers, déduction faite des impôts	13	-	-	(614 607)	-	541 848	-	(72 759)
Expiration d'options d'achat d'actions		-	-	-	(351 772)	351 772	-	-
Solde au 31 mai 2014		25 337 856	620 253	110 046	1 556 330	1 464 563	(9 619 741)	19 469 307
Solde au 31 mai 2014		**25 337 856**	**620 253**	**110 046**	**1 556 330**	**1 464 563**	**(9 619 741)**	**19 469 307**
Perte et résultat global de la période		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(2 307 487)**	**(2 307 487)**
Rémunération à base d'actions		**-**	**-**	**-**	**133 167**	**-**	**-**	**133 167**
Placements privés	11, 12	**933 959**	**181 131**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 115 090**
Frais d'émission d'actions	11, 12, 13	**(64 573)**	**(8 677)**	**14 400**	**-**	**-**	**-**	**(58 850)**
Émission d'actions – Anik	11	**15 150**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**15 150**
Exercice de bons de souscription	12	**302 756**	**(52 756)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**250 000**
Expiration de bons de souscription, déduction faite des impôts	12	**-**	**(39 726)**	**-**	**-**	**34 383**	**-**	**(5 343)**
Expiration d'options d'achat d'actions		**-**	**-**	**-**	**(26 366)**	**26 366**	**-**	**-**
Expiration d'options de courtiers, déduction faite des impôts	13	**-**	**-**	**(4 536)**	**-**	**3 926**	**-**	**(610)**
Solde au 31 mai 2015		**26 525 148**	**700 225**	**119 910**	**1 663 131**	**1 529 238**	**(11 927 228)**	**18 610 424**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

RESSOURCES GÉOMÉGA INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en dollars canadiens)

		Exercice clos le 31 mai	
		2015	2014
	Note	**$**	$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte de l'exercice		**(2 307 487)**	(1 230 388)
Ajustements:			
Rémunération à base d'actions	15	**117 943**	34 991
Amortissement des immobilisations corporelles	8	**7 442**	12 715
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		**11 850**	140 089
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		**-**	3 930
Charge de désactualisation - dette		**-**	62 188
Recouvrement d'impôts différés	17	**(214 415)**	(355 521)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:			
Taxes de vente à recevoir		**91 302**	30 695
Crédits d'impôt à recevoir		**(133 857)**	482 195
Frais payés d'avance et autres		**(426)**	31 963
Créditeurs et frais courus		**(47 953)**	116 501
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(2 475 601)**	(670 642)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation		**(1 160 626)**	(2 576 354)
Crédits d'impôt encaissés		**299 899**	2 226 401
Acquisitions d'immobilisations corporelles		**(30 859)**	(14 450)
Disposition d'immobilisations corporelles		**-**	15 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(891 586)**	(349 403)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités et d'actions, net des frais d'émission		**1 225 995**	4 162 332
Exercice de bons de souscription		**250 000**	251 406
Exercice d'options de courtiers		**-**	71 209
Paiements sur obligations découlant de contrats de location-financement		**(53 912)**	(41 982)
Remboursement de la dette		**-**	(1 461 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**1 422 083**	2 981 965
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(1 945 104)**	1 961 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		**2 399 775**	437 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**454 671**	2 399 775
Information supplémentaire			
Intérêts reçus		**17 279**	13 985
Intérêts payés		**(18 874)**	(30 222)
Acquisitions d'actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les créditeurs et frais courus		**45 498**	205 638
Frais d'émission d'actions inclus dans les créditeurs et frais courus		**3 104**	11 331
Immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat location-financement		**-**	112 967

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers consolidés.

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Ressources Géoméga Inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Canada et est engagée dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières au Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole GMA. L'adresse de la Société et sa principale place d'affaires sont le 475, avenue Victoria, Saint-Lambert (Québec) J4P 2J1, Canada. Les présents états financiers consolidés audités ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 26 août 2015.

La Société n'a pas encore déterminé si les propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des propriétés minières dépend de la capacité de la Société à obtenir du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et l'évaluation de ses propriétés minières.

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables valables dans un contexte de continuité d'exploitation qui prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités. Dans son évaluation de la validité du principe de continuité d'exploitation, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation. Pour l'exercice clos le 31 mai 2015, la Société a enregistré une perte de 2 307 487 $ et a accumulé un déficit de 11 927 228 $ à cette date. Au 31 mai 2015, la Société disposait d'un fonds de roulement de 344 349 $ et 454 671 $ de trésorerie et équivalents de trésorerie. La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations et engagements de la Société et pour couvrir les dépenses prévues jusqu'au 31 mai 2016. Ces circonstances apportent un doute important quand à la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation et, par conséquent, la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à une société en continuité d'exploitation.

La direction est consciente, ce faisant, qu'il existe des incertitudes significatives liées à des évènements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités, tel que décrit dans le paragraphe précédent et, par conséquent, la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à une société en continuité d'exploitation. Les présents états financiers ne reflètent pas les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, des dépenses et du classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons à l'avenir incluant, sans s'y limiter, le financement par actions ou par emprunts. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, elle pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « *IFRS* ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »).

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. La Société a choisi de présenter le résultat global dans un seul état financier.

Mode de consolidation

En mars 2015, la Société a incorporé sa filiale privée en propriété exclusive Innord inc. (« Innord »), constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et se spécialisant dans la recherche et développement. Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et les comptes de sa filiale Innord. Le contrôle s'entend du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse disponible, les soldes bancaires et les placements à court termes liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois ou rachetable en tout temps sans pénalité.

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses engagées pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation des ressources minérales, étant toutes les dépenses engagées avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passées en charges immédiatement.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants.

Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur recouvrable dans le cas d'une dépréciation causée par une perte de valeur. Les droits miniers et les options pour acquérir des participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production. Le produit de la vente des propriétés minières est comptabilisé en réduction de leur valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte dans l'état des résultats et du résultat global.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent aussi, généralement, les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai tel que les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. En règle générale, les dépenses relatives aux activités d'exploration et d'évaluation sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. La capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation commence lors de l'obtention d'un rapport de ressources minérales pour un secteur d'intérêt.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs. Les dépenses d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- établir le volume et la teneur des gisements par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement qui est classé comme étant une ressource minérale ou une réserve prouvée et probable;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement, incluant le procédé de séparation pour les propriétés minières de la Société;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Lorsqu'un projet minier entre en phase de développement, les dépenses d'exploration et d'évaluation sont capitalisées dans les coûts de développement minier. Un test de dépréciation est effectué avant le reclassement, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global.

Les dépenses d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités afférentes.

Les flux de trésorerie attribuables aux dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisés sont classés sous les activités d'investissement dans l'état des flux de trésorerie.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La Société a pris des mesures pour vérifier la validité des titres de propriété des biens miniers où elle mène des activités de prospection et acquiert des participations, en conformité avec les normes de l'industrie qui s'appliquent à la phase courante des travaux de prospection et d'évaluation, sans que ces mesures ne garantissent la validité des titres de propriété de la Société, car ces titres peuvent être assujettis à des accords antérieurs non enregistrés ou à des revendications des peuples autochtones, ou encore peuvent ne pas être conformes aux exigences de la réglementation.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charge durant l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation conformément aux à l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » (« IAS 38 »).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats et du résultat global au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour les grandes catégories :

Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Équipement de bureau	3 ans
Matériel roulant	3 ans
Équipement de terrain et camp de base liés aux activités d'exploration et d'évaluation	Entre 3 et 5 ans
Entrepôt servant aux activités d'exploration et d'évaluation	15 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration est passé en charges ou est capitalisé aux dépenses d'exploration et d'évaluation en fonction de la politique de capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation. Pour les immobilisations corporelles qui ne sont pas liées aux activités d'exploration et d'évaluation, la charge d'amortissement est comptabilisée directement dans l'état des résultats et du résultat global.

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation. Dans le cas où certaines immobilisations corporelles liées à des activités d'exploration et d'évaluation d'un projet n'ayant pas atteint la phase pour laquelle la Société capitalise ses dépenses d'exploitation et d'exploration, la dépense d'amortissement est incluse dans l'état des résultats et du résultat global. L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme étant détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé qui est classé comme étant détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif est laissé inutilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée de vie utile de chacun des actifs sont revus annuellement et ajustés si nécessaire.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Crédits d'impôts et droit miniers à recevoir

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées et le crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi sur les impôts miniers. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôts à l'investissement sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respectée et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir ces crédits. La Société engage des dépenses de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouvrés et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation sont révisés pour dépréciation s'il y a des indications que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Les actifs d'exploration et d'évaluation sont analysés par secteur d'intérêt. Si de telles indications existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin de déterminer s'il y a dépréciation. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, la Société estime le montant recouvrable du groupe d'actifs dont l'actif en question fait partie.

Le montant recouvrable d'un actif est équivalent au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle, selon un taux d'actualisation avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les flux de trésorerie futurs estimatifs n'ont pas été ajustés.

Si le montant recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est considéré inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable est alors réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global. Lorsque qu'une perte de valeur est ultérieurement résorbée, la valeur comptable est augmentée au montant recouvrable estimatif révisé, mais uniquement dans la mesure où ce montant ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Un renversement est comptabilisé en réduction de la charge pour perte de valeur dans la période.

Provisions, passifs et actifs éventuels

Des provisions pour frais de restauration environnementale, pour coûts de restructuration et pour les actions en justice, le cas échéant, sont comptabilisées lorsque : i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés; ii) il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation; et iii) le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation de la direction sur la charge nécessaire pour régler l'obligation à la date du bilan, et sont actualisées lorsque l'impact est significatif. La hausse de la provision liée au passage du temps est comptabilisée à titre de charges financières. Des changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétées dans la période où ils se produisent.

Les provisions pour coûts de restauration environnementale représentent les obligations juridiques ou implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations comprennent les coûts liés à la réhabilitation et au suivi des activités et du retrait des actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur un taux avant impôt reflétant les conditions actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques au passif, en excluant les risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs ont déjà été ajustées.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la réhabilitation des sites sont présentement négligeables, compte tenu du fait que les activités de la Société sont au stade de l'exploration et de l'évaluation. Une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de l'actif correspondant lorsqu'elle aura un engagement implicite ou juridique résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traités comme des actifs éventuels. Les actifs éventuels résultent habituellement d'événements non planifiés ou imprévus qui créent la possibilité d'une entrée d'avantages économiques pour la Société. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers puisque cela peut conduire à la comptabilisation de produits qui peuvent ne jamais être réalisés.

Actions accréditives

La Société finance certaine de ses dépenses d'exploration et d'évaluation par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction des dépenses d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (la « prime ») entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que passif d'actions accréditives, lequel est renversé dans l'état des résultats et du résultat global en tant que recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont effectuées. Le montant comptabilisé en tant que passif d'actions accréditives représente la différence entre le cours des actions ordinaires et le montant payé par l'investisseur pour les actions accréditives, net des frais d'émission alloués.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers présentés au coût amorti sont évalués initialement à la juste valeur en tenant compte des coûts de transaction. Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués ultérieurement tel que décrit ci-dessous.

Actifs financiers

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation, soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global, des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les revenus d'intérêts. Tous les actifs financiers de la Société se catégorisent comme prêts et créances.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les taxes de vente à recevoir et les crédits d'impôt à recevoir de la Société font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- un défaut ou une défaillance de paiement des intérêts ou du capital;
- la probabilité croissante de faillite ou d'une restructuration financière de l'emprunteur.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les créditeurs et frais courus, les obligations découlant de contrats de location-financement et la dette. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts et les charges de désactualisation relatives à la dette sont présentées dans l'état des résultats et du résultat global dans les charges financières lorsqu'applicable.

Impôt sur le résultat exigible et impôt minier exigible

La charge d'impôt pour la période comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global, sauf s'il concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé directement dans les capitaux propres. Les impôts miniers sont des impôts perçus par les provinces canadiennes sur les activités minières et sont considérés comme des impôts sur le résultat puisque ces impôts sont basés sur un pourcentage des profits miniers.

La charge d'impôt sur le résultat et d'impôt minier exigibles correspond à l'impôt qui devrait être payable ou recevable sur la perte imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière dans les juridictions où la Société opère. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

Impôt sur le résultat différé et impôt minier différé

La Société comptabilise l'impôt sur le résultat différé et l'impôt minier différé selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt sur le résultat différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont calculés au moyen des taux d'imposition (et des lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au revenu imposable durant les périodes dans lesquelles les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. Les actifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat et d'impôt minier différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs exigibles et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat ou des impôts miniers qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les variations des actifs ou des passifs d'impôts différés sont comptabilisées dans l'état des résultats et du résultat global à titre de recouvrement d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Comme la direction a l'intention de réaliser la valeur comptable de ses actifs et de régler la valeur comptable de ses dettes par la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé y afférent a été calculé en conséquence.

Perte de base et diluée par action

La perte par action est calculée en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. La perte par action de base est obtenue en divisant la perte attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

La perte par action diluée est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Avec la méthode du rachat d'actions, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour déterminer la perte par action diluée suppose que tout produit généré par la levée d'options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'options de courtiers dilutifs servirait à l'achat d'actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

Le calcul de la perte diluée par action suppose la conversion ou la levée seulement lorsque la conversion, la levée ou l'émission aurait un effet dilutif sur les bénéfices par action. Lorsque la Société déclare une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'options de courtiers en circulation.

Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Les actions ordinaires, les options d'achat d'actions, les bons de souscription et les options de courtiers sont classés en tant que capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'options de courtiers sont comptabilisés en capitaux propres comme une déduction du produit pour la période où la transaction a lieu.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes qui sert à déterminer la valeur des bons de souscriptions émis.

Rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions réglée en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants qui y sont admissibles. Chaque attribution est considérée comme une attribution distincte avec sa propre période d'acquisition et sa propre juste valeur. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes.

Toute contrepartie provenant de l'exercice d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'options pour un règlement en espèces. Les dépenses cumulées résultant des options d'achat d'actions sont transférées au capital-actions lorsque les options sont levées.

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres (à l'exception des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en tant que dépenses dans l'état des résultats et du résultat global ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement, et la contrepartie est portée au crédit des options d'achat d'actions dans les capitaux propres. La rémunération des courtiers fondée sur des actions et réglée en instruments de capitaux propres dans le cadre d'un financement en actions est comptabilisée comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit des options de courtiers dans les capitaux propres.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Si des périodes ou des conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur l'année d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions ou de bons de souscriptions qui seront acquis. Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Les estimations sont ensuite révisées s'il y a indication que le nombre d'instruments qui seront acquis diffère des estimations précédentes. Tout ajustement cumulatif avant l'acquisition est comptabilisé dans la période actuelle.

Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages liés au droit de propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (déduction faite des éventuels avantages reçus du bailleur) sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement, selon la méthode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats et du résultat global ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement, au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

La Société loue certains équipements et camps de base. Les contrats de location des équipements et des camps de base pour lesquelles la Société assume essentiellement tous les risques et avantages liés au droit de propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont capitalisés au début du contrat de location au plus bas de la juste valeur de l'équipement et du camp de base loués et la valeur actuelle du contrat des paiements de location minimums.

Chaque paiement de contrat de location-financement est réparti entre la dette et les charges financières. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans l'obligation des contrats de location-financement. La partie d'intérêts de la charge financière est imputée dans l'état des résultats et du résultat global sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les modes d'amortissement et les durées de vie utile des actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement correspondent à celles appliquées à des actifs similaires dont la Société est légalement propriétaire.

Avantages sociaux du personnel

Le coût des avantages sociaux du personnel à court terme (ceux qui sont payables dans les 12 mois suivants le service rendu tels que les congés de vacances et de maladie payés, les bonis et certains avantages non monétaires tels que les soins médicaux) est comptabilisé dans la période où le service est rendu et n'est pas actualisé.

Le coût prévu des congés payés est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global lorsque les employées rendent des services qui augmentent leurs droits. Le coût du paiement des bonis est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements à la suite de rendements antérieurs.

Information sectorielle

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur d'exploration et d'évaluation de ressources minières au Canada.

Normes comptables adoptées durant l'exercice clos le 31 mai 2015

La Société a adopté la nouvelle norme révisée suivante, en accord avec toutes les modifications conséquentes, effective au 1er juin 2014. Le changement a été fait conformément aux dispositions transitoires applicables.

IFRIC 21, Droits ou taxes

L'IFRIC 21 est une interprétation de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ayant trait à la comptabilisation des droits ou taxes imposés par les autorités publiques. L'IAS 37 établit les critères de comptabilisation d'un passif, l'un de ces critères étant que l'entité doit avoir une obligation actuelle découlant d'un évènement antérieur. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation constitue l'activité décrite dans les lois applicables qui entraîne le paiement du droit ou de la taxe. L'IFRIC 21 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Normes comptables publiées mais non encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations aux normes existantes et modifications qui ont été émises, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1er juin 2015. Plusieurs de ces mises à jour ne sont pas pertinentes pour la Société et ne sont donc pas abordées.

IFRS 9, Instruments financiers

En novembre 2009 et en octobre 2010, l'IASB a publié la première partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. En novembre 2013, l'IASB a publié un nouveau modèle général de comptabilité de couverture, qui fait partie de l'IFRS 9. La version définitive de l'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014 et elle inclut une troisième catégorie d'évaluation des actifs financiers (à savoir ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) ainsi qu'un seul modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues.

L'IFRS 9 remplace les multiples catégories et modèles d'évaluation qui s'appliquent actuellement aux actifs et aux passifs financiers par un seul et même modèle comportant trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Le classement dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier. La norme introduit également des modifications limitées liées aux passifs financiers et vient harmoniser davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, son adoption anticipée étant toutefois autorisée. La direction évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur les états financiers consolidés de la Société.

4. ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES CRITIQUES

Lors de la préparation d'états financiers conformes aux principes comptables IFRS, la direction de la Société doit poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant des événements futurs qui touchent les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférents. Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction des montants, des événements et des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les domaines qui nécessitent que la direction fasse des jugements, des estimations et des hypothèses importants pour la détermination des valeurs comptables comprennent, entre autre :

Jugements significatifs

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation requiert l'exercice du jugement. Les estimations et les hypothèses formulées sont revues régulièrement et reposent sur les données historiques et sur d'autres facteurs, notamment des prévisions à l'égard d'événements futurs qui sont estimées raisonnables dans les circonstances.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs sont analysés pour des indications de dévaluation à chaque date de l'état de la situation financière. Cette détermination implique une grande part de jugement. Les facteurs qui pourraient déclencher une analyse de dévaluation comprennent notamment, sans s'y limiter, de fortes tendances baissières dans l'industrie ou dans l'économie en général, des interruptions dans les activités d'exploration et d'évaluation, une baisse significative des prix des matières premières, une expiration du droit d'explorer dans la zone spécifique au cours de l'exercice ou dans un futur proche sans prévision de renouvellement, le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans une zone spécifique ne sont ni budgétisées ni programmées, le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans une zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique, ou encore, le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuivra, la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite du développement réussi ou de la vente.

4. ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES CRITIQUES (suite)

Comptabilisation des activités de recherche et développement

La Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine quelles activités liées aux méthodes d'extraction et aux procédés de traitement doivent être comptabilisées comme des activités de recherche et développement selon l'IAS 38, ou comme des actifs d'exploration et d'évaluation selon l'IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (« IFRS 6 »). La Société mène diverses activités de recherche afin de mettre au point un procédé d'extraction et métallurgique pour sa propriété Montviel et pour développer d'autres applications technologiques telle que la séparation des oxydes de terres rares. La Société a déterminé que les activités directement reliées à la propriété Montviel entrent dans le champ d'application de l'IFRS 6 et que les activités reliées à d'autres applications technologiques entrent dans le champ d'application de l'IAS 38.

La Société applique les critères énumérés dans l'IAS 38 pour déterminer si elle doit inscrire à l'actif ou comptabiliser en charges les frais de recherche et développement. Au 31 mai 2015, toutes les charges encourues par la Société entrant dans le champ d'application de l'IAS 38 ont été passées en charges étant donné que la Société est en phase de recherche et non de développement.

Constatation des impôts différés

Périodiquement, la Société évalue la probabilité qu'une partie des actifs d'impôts différés ne puisse pas être recouvrée. Une fois l'évaluation complétée, si la Société croit qu'il est probable qu'une partie des actifs d'impôts différés ne se matérialisera pas, la Société constate alors uniquement la partie résiduelle pour laquelle il est probable qu'un futur bénéfice imposable sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés. L'évaluation de la possibilité de recouvrer les actifs d'impôts différés implique une grande part de jugement de la direction. Dans la mesure où les futurs flux de trésorerie et le bénéfice imposable diffèrent sensiblement des estimations, la capacité de la Société à recouvrer les actifs d'impôts différés nets constatés à la date de l'état de la situation financière pourrait être affectée. Une grande part de jugement entre dans la détermination du recouvrement d'impôts courants, puisque la détermination d'impôts éventuels liés à certaines transactions et calculs comporte une part d'incertitude. La direction a l'intention de réaliser la valeur comptable de ses actifs et de régler la valeur comptable de ses dettes par la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, ce qui représente un jugement important.

Crédit remboursable de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

Les crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour pertes (« les crédits d'impôt ») pour la période considérée et les périodes antérieures sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer des administrations fiscales à la date de clôture. Il existe toutefois des incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales, de même qu'en ce qui concerne le montant et le calendrier du recouvrement de ces crédits d'impôt. Afin de déterminer si les dépenses qu'elle engage sont admissibles, la Société doit faire preuve de jugement et d'interprétation, ce qui rend le recouvrement des crédits d'impôt incertain. En conséquence, il peut y avoir une différence importante entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt à recevoir et le montant réel des crédits d'impôt reçu par suite de l'examen, par les administrations fiscales, des questions dont l'interprétation était incertaine. Advenant une telle différence, un ajustement devrait être apporté aux crédits d'impôt à recevoir et des provisions devraient potentiellement être comptabilisées pour les crédits d'impôt encaissés antérieurement par la Société. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'administration fiscale concernée fasse part de ses décisions concernant les questions liées aux crédits d'impôt. De ce fait, le délai de recouvrement des crédits d'impôt peut être long. Les crédits d'impôt que la Société s'attend à recouvrer dans un délai de plus de un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers sont établis d'après les meilleures estimations de la Société et selon son meilleur jugement possible, comme il est précisé plus haut. Toutefois, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'administration fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui sera réellement recouvré ou le montant qui devra être remboursé ainsi que le moment de ce recouvrement ou déboursé pourraient différer considérablement des estimations comptables, ce qui aurait une incidence sur la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31 mai 2015 $	Au 31 mai 2014 $
Encaisse	**74 671**	134 775
Placements rachetables en tout temps	**380 000**	2 265 000
	454 671	2 399 775
Moins : trésorerie réservée aux dépenses admissibles d'exploration	**-**	596 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**454 671**	1 803 666

6. CRÉDITS D'IMPÔT À RECEVOIR

	Au 31 mai 2015 $	Au 31 mai 2014 $
Crédits d'impôt relatifs aux ressources	**179 745**	56 775
Crédits de droits remboursables pour pertes	**127 527**	391 991
Crédits d'impôt à l'investissement pour recherche et développement	**47 916**	77 000
	355 188	525 766
Moins : portion non courante des crédits d'impôt	**129 208**	92 092
Portion courante des crédits d'impôt à recevoir	**225 980**	433 674

Les crédits d'impôt relatifs aux ressources et les crédits de droits remboursables sont liés aux frais d'exploration minière admissibles encourus dans la province de Québec. Les crédits d'impôt à l'investissement sont liés aux dépenses de recherche et de développement encourues par la fililale de la Société, Innord.

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Propriété Montviel (éléments de terres rares et niobium)

La Société détient 100% de la propriété Montviel, située à environ 100 km au nord de la ville de Lebel-sur-Quévillon et 45 km à l'ouest de la Première Nation Crie de Waswanipi. La propriété Montviel comprend 164 claims miniers totalisant 9 109 hectares au 31 mai 2015.

La propriété est assujettie à une redevance de 2 % du produit net à NioGold Mining Corporation (« NioGold »). Le 27 mai 2015, la Société a conclu une entente avec NioGold en vertu de laquelle une option, sans frais, a été accordée pour racheter la redevance de 2% sur Montviel pour 2 millions $.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015, la Société a abandonné 10 claims miniers acquis en juillet 2003 et octobre 2011. Par conséquent, la Société a radié un montant de 11 850 $, somme qui représente les coûts d'acquisition et de renouvellements pour les 10 claims miniers abandonnés.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2014, la Société a abandonné 6 claims miniers acquis en mars 2011. Par conséquent, la Société a radié un montant de 125 000 $, somme qui représente les coûts d'acquisition pour les 6 claims miniers abandonnés.

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété Anik (or)

La Société détient 100 % de la propriété Anik, située à 40 km au sud de la ville de Chapais. La propriété Anik comprend 151 claims totalisant 8 452 hectares au 31 mai 2015.

Le 26 août 2014, la Société a signé un contrat achat-vente pour l'acquisition d'un claim minier contigu situé au nord-est de la propriété Anik pour une contrepartie en argent de 2 000 $ et 30 000 actions ordinaires de la Société. Les actions ordinaires de la Société ont été émises le 8 septembre 2014 pour une valeur attribuée de 9 750 $. Le 22 septembre 2014, la Société a signé un contrat achat-vente pour l'acquisition de 6 claims miniers contigus situé en périphérie de la propriété Anik pour une contrepartie en argent de 2 000 $ et 30 000 actions ordinaires de la Société. Les actions ordinaires de la Société ont été émises le 9 octobre 2014 pour une valeur attribuée de 5 400 $.

Propriété McDonald (or)

La Société détient 100 % de la propriété McDonald, située à 30 km à l'est de la propriété Montviel. La propriété McDonald comprend 208 claims totalisant 11 526 hectares au 31 mai 2015.

Après un examen de la propriété, la Société a radié un montant de 9 350 $ durant l'exercice clos le 31 mai 2014, car aucune activité d'exploration future n'est prévue pour certains claims qui n'ont pas été renouvelés.

Propriété Rivière à l'aigle (or)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2015, la Société a acquis en argent 100 % de la propriété Rivière à l'aigle, située 60 km au sud de la ville de Chapais. La propriété Rivière à l'aigle comprend 69 claims totalisant 3 879 hectares au 31 mai 2015.

Propriété Lac Storm (or)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2015, la Société a acquis en argent 100 % de la propriété Lac Storm, situé 100 km au nord de la propriété Montviel. La propriété Lac Storm comprend 5 claims totalisant 272 hectares au 31 mai 2015.

Propriété 3G (or)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2015, la Société a acquis en argent 100 % de la propriété 3G, situé 40 km à l'est de la propriété de Montviel. La propriété 3G comprend 11 claims totalisant 609 hectares au 31 mai 2015.

Propriété Buckingham (graphite)

La Société détient 100 % de la propriété Buckingham, située dans la ville de Buckingham, Québec. La propriété Buckingham comprend 13 claims totalisant 782 hectares au 31 mai 2015.

Propriété La Trève (métaux de base)

La Société détient 100 % de la propriété La Trève, située à 12 km au nord de la ville de Chapais. La propriété La Trève comprend 19 claims totalisant 1 053 hectares au 31 mai 2015. Ces claims auront tous expirés en date du 22 mars 2017.

Après un examen de la propriété, la Société a radié en entier la propriété pour un montant de 4 044 $ durant l'exercice clos le 31 mai 2014, car aucune activité d'exploration future n'est prévue sur la propriété.

Propriété Curières (graphite)

La Société détient 100 % de la propriété Curières, située à 10 km au nord de la ville de l'Ascension. La propriété Curières comprend 10 claims totalisant 590 hectares au 31 mai 2015. Ces claims auront tous expirés en date du 25 août 2015.

Après un examen de la propriété, la Société a radié en entier la propriété pour un montant de 1 695 $ durant l'exercice clos le 31 mai 2014, car aucune activité d'exploration future n'est prévue sur la propriété.

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

PROPRIÉTÉS MINIÈRES

QUÉBEC	Montviel	Anik	McDonald	Buckingham	La Trève	Curières	Rivière à l'aigle	Lac Storm	3G	Total
Au 31 mai 2013	7 053 482	19 682	18 278	1 365	3 942	1 050	-	-	-	7 097 799
Acquisitions	4 882	555	8 419	807	102	645	-	-	-	15 410
Radiations	(125 000)	-	(9 350)	-	(4 044)	(1 695)	-	-	-	(140 089)
Au 31 mai 2014	**6 933 364**	**20 237**	**17 347**	**2 172**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**6 973 120**
Acquisitions	**6 498**	**28 173**	**4 615**	**-**	**-**	**-**	**6 036**	**939**	**790**	**47 051**
Radiations	**(11 850)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(11 850)**
Au 31 mai 2015	**6 928 012**	**48 410**	**21 962**	**2 172**	**-**	**-**	**6 036**	**939**	**790**	**7 008 321**

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION CAPITALISÉES

QUÉBEC	Montviel
Au 31 mai 2013	7 255 800
Acquisitions	2 479 276
Crédit d'impôts, net	104 182
Au 31 mai 2014	**9 839 258**
Acquisitions	**1 052 065**
Crédit d'impôts, net	**(4 536)**
Au 31 mai 2015	**10 886 787**

	31 mai 2015	31 mai 2014
Propriétés minières	**7 008 321**	6 973 120
Dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées	**10 886 787**	9 839 258
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	**17 895 108**	16 812 378

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

				Équipement d'exploration et d'évaluation		
	Améliorations locatives $	Équipement de bureau $	Matériel roulant $	Équipement $	Entrepôt $	Total $
Exercice clos le 31 mai 2014						
Valeur comptable nette au début	260	13 404	19 105	209 052	144 434	386 255
Acquisitions	-	5 189	-	122 228	-	127 417
Disposition	-	-	-	(18 930)	-	(18 930)
Amortissement	(260)	(12 455)	(19 105)	(176 739)	(8 657)	(217 216)
Valeur comptable nette à la fin	-	6 138	-	135 611	135 777	277 526
Solde au 31 mai 2014						
Coût	2 350	46 020	59 454	617 236	159 388	884 448
Amortissement cumulé	(2 350)	(39 882)	(59 454)	(481 625)	(23 611)	(606 922)
Valeur comptable nette	-	6 138	-	135 611	135 777	277 526
Exercice clos le 31 mai 2015						
Valeur comptable nette au début	**-**	**6 138**	**-**	**135 611**	**135 777**	**277 526**
Acquisitions	**-**	**1 304**	**-**	**29 555**	**-**	**30 859**
Dispositions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Amortissement	**-**	**(7 442)**	**-**	**(53 261)**	**(5 923)**	**(66 626)**
Valeur comptable nette à la fin	**-**	**-**	**-**	**111 905**	**129 854**	**241 759**
Solde au 31 mai 2015						
Coût	**2 350**	**47 324**	**59 454**	**646 791**	**159 388**	**915 307**
Amortissement cumulé	**(2 350)**	**(47 324)**	**(59 454)**	**(534 886)**	**(29 534)**	**(673 548)**
Valeur comptable nette	**-**	**-**	**-**	**111 905**	**129 854**	**241 759**

Le poste équipement selon le tableau ci-haut comprend de l'équipement capitalisé à titre de contrats de location-financement à une valeur comptable nette de 80 962 $ au 31 mai 2015 (103 554 $ au 31 mai 2014) et une dépense d'amortissement de 32 005 $ (9 413 $ en 2014) incluse dans les actifs d'exploration et d'évaluation capitalisés pour l'exercice clos le 31 mai 2015.

L'amortissement des immobilisations corporelles liées aux actifs d'exploration et d'évaluation est porté aux actifs d'exploration et d'évaluation. L'amortissement des immobilisations corporelles non liées aux actifs d'exploration et d'évaluation est porté au poste amortissement des immobilisations corporelles ou au poste de dépenses d'exploration et d'évaluation de l'état des résultats et du résultat global. Un montant de 7 442 $ (12 715 $ en 2014) a été porté aux dépenses d'amortissement tandis qu'un montant de 59 184 $ (204 501 $ en 2014) a été capitalisé au titre d'actifs d'exploration et d'évaluation au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015.

9. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	Au 31 mai 2015 $	Au 31 mai 2014 $
Obligation découlant d'un contrat de location-financement, 13 % (équipement), remboursable par versements mensuels, échéant en décembre 2015. À l'échéance de l'obligation, la Société a l'option d'acquérir l'équipement au prix de 10 $.	**34 826**	88 738
	34 826	88 738
Partie courante des obligations découlant de contrats de location-financement	**34 826**	53 912
Partie non courante	**-**	34 826

L'obligation découlant de contrats de location-financement pour le prochain exercice s'établit comme suit :

	$
Paiements minimums de location-financement	36 353
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums	(1 527)
	34 826

10. PASSIF D'ACTIONS ACCRÉDITIVES

	Au 31 mai 2015 $	Au 31 mai 2014 $
Solde au début de l'exercice	**30 480**	203 433
Augmentation durant l'exercice, déduction faite des frais d'émission (i)	**177 982**	106 827
Réduction découlant des dépenses admissibles d'exploration	**(208 462)**	(279 780)
Solde à la fin de la période	**-**	30 480

(i) L'augmentation représente l'excédent entre le produit brut obtenu de l'émission d'actions accréditives et la juste valeur marchande des actions émises, déduction faite des frais d'émission. Pour l'exercice clos le 31 mai 2015, la Société a comptabilisé un passif de 177 982 $ (106 827 $ au 31 mai 2014) à titre de passif d'actions accréditives, suite à l'émission d'actions accréditives le 20 novembre 2014. Le passif d'actions accréditives est résorbé au fur et à mesure que la Société engage des dépenses accréditives admissibles.

11. CAPITAL-ACTIONS

(a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires.

(b) Émises

	Nombre d'actions	Valeur comptable $
Solde au 31 mai 2013	34 990 113	21 648 139
Placements privés	13 018 458	3 689 215
Frais d'émission	-	(409 685)
Exercices de bons de souscription	1 090 312	318 344
Exercices d'options de courtiers	302 400	91 843
Solde au 31 mai 2014	49 401 283	25 337 856

	Nombre d'actions	**Valeur comptable $**
Solde au 31 mai 2014	**49 401 283**	**25 337 856**
Placements privés	**6 528 277**	**933 959**
Frais d'émission	**-**	**(64 573)**
Émission d'actions – Anik	**60 000**	**15 150**
Exercice de bons de souscription	**1 000 000**	**302 756**
Solde au 31 mai 2015	**56 989 560**	**26 525 148**

Exercice clos le 31 mai 2015

En novembre 2014, la Société a complété un placement privé sans intermédiaire et émis 4 528 277 unités au prix de 0,18 $ l'unité pour un produit brut totalisant 815 090 $. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,25 $ jusqu'au plus tard le 20 novembre 2016. Une somme de 633 959 $ a été allouée au capital-actions tandis qu'un montant de 181 131 $ a été alloué aux bons de souscription. Des frais d'émission totalisant 39 048 $ ont été enregistrés en diminution du capital-actions et des bons de souscription, respectivement des montants de 30 371 $ et 8 677 $.

Le 20 novembre 2014, la Société a complété un placement privé accréditif avec intermédiaire et émis 2 000 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,25 $ l'action, pour un produit brut totalisant 500 000 $. La prime liée aux actions accréditives a été estimée à 200 000 $ et a été portée au titre de passif d'actions accréditives. La Société a payé une commission d'intermédiaire de 40 000 $ (frais d'émission de 55 044 $ dont 22 018 $ ont été attribués au passif d'actions accréditives) en lien avec ce placement et a émis 160 000 options de courtiers non transférables (évaluées à 14 400 $) permettant au titulaire d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,25 $ jusqu'au 20 novembre 2016.

Le 22 septembre 2014, la Société a émis 30 000 actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition de 6 claims miniers contigus situé en périphérie de la propriété Anik (évaluées à 5 400 $ avec des frais d'émission de 270 $).

Le 8 septembre 2014, la Société a émis 30 000 actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition d'un claim minier contigu situé au nord-est de la propriété Anik (évaluées à 9 750 $ avec des frais d'émission de 907 $).

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015, 1 000 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription à un prix d'exercice de 0,25 $. Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice pour tous les bons de souscription exercés au cours de la période de 12 mois était de 0,25 $ par action.

11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Exercice clos le 31 mai 2014

Le 19 mars 2014 et le 14 avril 2014, la Société a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier en deux tranches et a émis 1 937 333 et 1 796 000 unités au prix de 0,60 $ l'unité, pour un produit brut totalisant 2 240 000 $. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,90 $ jusqu'au 19 septembre 2015. Une somme de 1 792 000 $ a été allouée au capital-actions tandis qu'un montant de 448 000 $ a été alloué aux bons de souscription. Des frais d'émission totalisant 274 876 $ ont été enregistrés en diminution du capital-actions et des bons de souscription, respectivement 219 901 $ et 54 975 $.

Le 19 mars 2014, la Société a complété un placement privé accréditif par l'entremise de courtier et a émis 1 450 000 actions accréditives au prix de 0,70 $ l'action accréditive, pour un produit brut totalisant 1 015 000 $. La prime liée aux actions accréditives a été estimée à 58 000 $ (net des frais d'émission alloués de 6 101 $) et a été portée au titre de passif d'actions accréditives. Une somme de 957 000 $ a été allouée au capital-actions. Des frais d'émission totalisant 106 761 $ ont été enregistrés en diminution du capital-actions et de la prime liée aux actions accréditives (respectivement 100 660 $ et 6 101 $).

En lien avec les financements complétés le 19 mars 2014 et 14 avril 2014, la Société a payé une commission totalisant 194 794 $ au courtier et a émis 264 167 options de courtiers non transférables (évaluées à 105 510 $) permettant au titulaire d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,60 $ jusqu'au 19 septembre 2015 et 14 octobre 2015 respectivement.

Le 4 novembre 2013 et le 3 décembre 2013, la Société a complété un placement privé en deux tranches et émis 4 383 625 et 328 000 unités au prix de 0,16 $ l'unité pour un produit brut totalisant 753 860 $. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,21 $ jusqu'au 4 novembre 2016 et 3 décembre 2016, respectivement. Une somme de 565 395 $ a été allouée au capital-actions tandis qu'un montant de 188 465 $ a été alloué aux bons de souscription. Des frais d'émission totalisant 58 493 $ ont été enregistrés en diminution du capital-actions et des bons de souscription, respectivement 43 870 $ et 14 623 $.

Le 3 décembre 2013, la Société a émis 3 123 500 unités accréditives au prix de 0,17 $ l'unité accréditive pour un produit brut de 530 995 $. Chaque unité accréditive est constituée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription non accréditif. Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,25 $ jusqu'au 3 décembre 2014. La prime liée aux actions accréditives a été estimée à 62 470 $ (net des frais d'émission alloués de 7 542 $) et a été portée au titre du passif d'actions accréditives. Une somme de 374 820 $ a été allouée au capital-actions tandis qu'un montant de 93 705 $ a été alloué aux bons de souscription. Des frais d'émission totalisant 64 108 $ ont été enregistrés en diminution du capital-actions, des bons de souscription et à la prime liée aux actions accréditives (respectivement 45 252 $, 11 314 $ et 7 542 $). En lien avec ce placement, la Société a émis 242 400 options d'unités de courtier non-transférables (évaluées à 14 544 $). Chaque option d'unité de courtier permet au détenteur d'acquérir une unité au prix de 0,17 $ jusqu'au 3 juin 2015. Chaque bon de souscription émis lors de l'exercice d'une option de courtier pour les unités est assujetti aux mêmes conditions que les bons de souscription émis dans le cadre des unités accréditives.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2014, un total de 1 090 312 actions ordinaires ont été émises à l'exercice de bons de souscription. Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice pour tous les bons de souscriptions exercés au cours de l'exercice était de 0,57 $ par action.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2014, un total de 302 400 actions ordinaires a été émis à l'exercice d'options de courtiers. Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice pour toutes les options de courtiers exercées au cours de l'exercice était de 0,59 $ par action.

Le 8 mai 2014, la Société a adopté un régime de droits des actionnaires dans le contexte d'une offre publique d'achat éventuelle visant la Société. Les droits émis en vertu du régime peuvent être exercés lorsqu'une personne ou une partie qui lui est liée acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société sans se conformer à certaines dispositions du régime de droits ou sans l'approbation du conseil d'administration de la Société. S'il y a acquisition, chaque porteur de droits, à l'exception de la personne qui fait l'acquisition et des parties qui lui sont liées, aura le droit d'acheter des actions ordinaires de la société avec à un prix substantiellement inférieur au prix coté sur le marché à cette date. Le régime de droits des actionnaires doit être ratifié par les actionnaires au cours des six mois suivant la date de prise d'effet du régime.

12. BONS DE SOUSCRIPTION

Les tableaux suivants résument les bons de souscription en circulation au 31 mai 2015. Chaque bon de souscription permet à son titulaire de souscrire à une action ordinaire :

	Nombre de bons de souscription	Valeur comptable $	Prix d'exercice moyen pondéré $
Solde au 31 mai 2013	4 267 432	22 170	1,92
Émis	6 905 428	733 080	0,40
Frais d'émission	-	(80 912)	-
Exercés	(1 090 312)	(66 938)	0,23
Expirés	(2 315 159)	(22 170)	2,70
Prolongés	-	35 023	1,00
Solde au 31 mai 2014	**7 767 389**	**620 253**	**0,57**
Émis	**2 264 138**	**181 131**	**0,25**
Frais d'émission	**-**	**(8 677)**	**-**
Exercés	**(1 000 000)**	**(52 756)**	**0,25**
Expirés	**(2 074 223)**	**(39 726)**	**0,96**
Solde au 31 mai 2015	**6 957 304**	**700 225**	**0,40**

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré $
Septembre 2015	1 866 666	0,90
Novembre 2016	3 926 638	0,23
Décembre 2016	164 000	0,21
Juillet 2018	1 000 000	0,15
	6 957 304	

Dans le cadre du placement privé complété en novembre 2014, la Société a émis 2 264 138 bons de souscription permettant aux détenteurs d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,25 $ jusqu'au plus tard le 20 novembre 2016. Les bons de souscription ont été enregistrés à une valeur de 172 454 $ (181 131 $ moins des frais d'émission de 8 677 $) selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des bons de souscription à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,00 %, durée de vie prévue de 2 ans, taux de volatilité annualisé de 134 % et taux de dividende de 0 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015, 1 000 000 de bons de souscription ont été exercés (évalués à 52 756 $) (1 090 312 bons de souscription évalués à 66 938 $ au 31 mai 2014) et 2 074 223 bons de souscriptions ont expirés (évalués à 39 726 $) (2 315 159 bons de souscription évalués à 22 170 $ au 31 mai 2014). Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2014, un total de 121 200 bons de souscriptions a été émis à l'exercice d'options d'unités de courtiers (évalués à 2 910 $).

Dans le cadre du placement privé par l'entremise de courtiers complété les 19 mars 2014 et 14 avril 2014, la Société a émis 1 866 666 bons de souscription permettant aux détenteurs d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,90 $ jusqu'au 19 septembre 2015. Les bons de souscription ont été enregistrés à une valeur de 393 025 $ (448 000 $ moins des frais d'émission de 54 975 $) selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,06 %, durée de vie prévue de 1,5 ans, taux de volatilité annualisé de 148 % et taux de dividende de 0 %.

12. BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Le 31 janvier 2014, la Société a obtenu toutes les autorisations réglementaires pour émettre 1 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires à M. Pouya Hajiani, PhD., employé de la Société, en échange de tous les droits, titres et intérêts visant deux brevets reliés à la technologie de séparation physique des éléments de terres rares (« ETR »). Les bons de souscription deviennent exerçables suivant la démonstration de la séparation à haute pureté (>99 %) dans une usine pilote utilisant le procédé physique de séparation des éléments de terres rares au plus tard le 1er juillet 2018 (« critères de performance »). Chaque bon de souscription permet à M. Hajiani d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,15 $ jusqu'au 1er juillet 2018. La juste valeur intrinsèque des bons de souscription exerçables ne pourra excéder 5 million de dollars à la date où ceux-ci deviendront exerçables, dans lequel cas, le nombre de bons de souscription sera diminué. Pour l'exercice clos le 31 mai 2015, aucun de ces bons de souscription n'est exerçable puisque la démonstration de la séparation à haute pureté dans une usine pilote n'a pas été complétée et aucune charge relativement à ces bons n'a été constatée puisque le critère de performance n'a pas été rencontré.

Dans le cadre du placement privé complété en deux tranches les 4 novembre 2013 et 3 décembre 2013, la Société a émis respectivement 2 191 812 et 164 000 bons de souscription permettant aux détenteurs d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,21 $ jusqu'au 4 novembre 2016 et 3 décembre 2016 respectivement. Les bons de souscription ont été enregistrés à une valeur de 173 842 $ (188 465 $ moins des frais d'émission de 14 623 $) selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options à partir des hypothèses moyennes pondérées suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,21 %, durée de vie prévue de 3 ans, taux de volatilité annualisé de 119 % et taux de dividende de 0 %

Dans le cadre du placement privé accréditif complété le 3 décembre 2013, la Société a émis 1 561 750 bons de souscription permettant aux détenteurs d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société au prix de 0,25 $ jusqu'au 3 décembre 2014. Les bons de souscription ont été enregistrés à une valeur de 82 392 $ (93 706 $ moins les frais d'émission de 11 314 $) selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,06 %, durée de vie prévue d'un an, taux de volatilité annualisé de 137 % et taux de dividende de 0 %.

Le 10 septembre 2013, la Société a obtenu toutes les autorisations réglementaires pour repousser la date d'échéance de 1 952 273 bons de souscription jusqu'au 30 septembre 2014 à partir de la date d'expiration initiale du 30 septembre 2013. Par conséquent, la juste valeur des bons de souscription a été réévaluée selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,21 %, durée de vie prévue d'un an, taux de volatilité annualisé de 117 % et taux de dividende de 0 %. L'ajustement de la juste valeur pour un montant de 35 023 $ a été porté au déficit. Toutes les autres modalités des bons de souscription demeurent identiques.

13. OPTIONS DE COURTIERS

Le nombre d'option de courtiers en circulation au 31 mai 2015 permettant au titulaire de souscrire un nombre équivalent d'unités ou d'actions s'établit comme suit:

	Nombre d'options de courtiers pour unités	**Valeur comptable $**	**Prix d'exercice moyen pondéré $**	**Nombre d'options de courtiers pour actions**	**Valeur comptable $**	**Prix d'exercice moyen pondéré $**
Solde au 31 mai 2013	134 750	518 787	2,35	493 987	109 356	0,52
Émises	242 400	14 544	0,17	264 167	105 510	0,60
Exercées	(242 400)	(14 544)	0,17	(60 000)	(9 000)	0,50
Expirées	(134 750)	(518 787)	2,35	(396 187)	(95 820)	0,55
Solde au 31 mai 2014	**-**	**-**	**-**	**301 967**	**110 046**	**0,59**
Émises	**-**	**-**	**-**	**160 000**	**14 400**	**0,25**
Expirées	**-**	**-**	**-**	**(37 800)**	**(4 536)**	**0,50**
Solde au 31 mai 2015	**-**	**-**	**-**	**424 167**	**119 910**	**0,47**

13. OPTIONS DE COURTIERS (suite)

Date d'expiration	Nombre d'options de courtiers pour actions	Prix d'exercice moyen pondéré $
Septembre 2015	174 367	0,60
Octobre 2015	89 800	0,60
Novembre 2016	160 000	0,25
	424 167	

Dans le cadre du placement complété en novembre 2014, la Société a émis 160 000 options de courtiers permettant au titulaire d'acquérir un nombre équivalent d'actions ordinaires au prix de 0,25 $ jusqu'au 20 novembre 2016. La juste valeur des options attribuées aux courtiers a été établie à 14 400 $. Au moment de l'attribution, la juste valeur des options de courtiers, déterminée à la lumière de leur juste valeur mesurée, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués (la juste valeur des services reçus ne pouvant être estimée de façon fiable) a été comptabilisée comme une augmentation des options de courtiers et comme une réduction du capital-actions.

La juste valeur moyenne des options de courtiers émises de 14 400 $ a été établie à l'aide du modèle Black-Scholes en utilisant les hypothèses suivantes :

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	**0,15 $**	0,62 $
Dividende prévu	**NÉANT**	NÉANT
Volatilité pondérée prévue	**140 %**	148 %
Taux d'intérêt sans risque	**1,01 %**	1,06 %
Durée de vie des options	**2 ans**	1,5 an
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	**0,25 $**	0,60 $

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015, il n'y a eu aucun exercice d'options de courtiers.

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Société possède un régime d'options d'achat d'actions (« le Régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants aux conditions et au prix d'exercice fixés par les membres du conseil d'administration, conformément aux modalités du Régime.

Le Régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du Régime est limité à 10 % des actions en circulation et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution à un seul détenteur d'option ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution. Les options peuvent être exercées pendant une période de cinq ans après la date d'attribution et sont acquises progressivement sur une période de 24 mois à compter de la date d'attribution, à raison d'un quart chaque semestre.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par le conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond au prix de clôture des actions ordinaires de la Société le jour précédent l'attribution des options d'achats d'actions.

Le 23 janvier 2015, la Société a octroyé à un officier et des employés 100 000 options d'achat d'actions, à un prix d'exercice de 0,14 $ pour cinq ans.

Le 17 septembre 2014, la Société a octroyé à des administrateurs, officiers et employés 710 000 options d'achat d'actions, à un prix d'exercice de 0,26 $ pour cinq ans.

14. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

La totalité de la rémunération à base d'actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options. Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit au 31 mai 2015:

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré $
En circulation au 31 mai 2013	2 843 540	1,00
Attribuées	855 000	0,18
Expirées	(550 155)	1,53
Renoncées	(365 885)	0,98
En circulation au 31 mai 2014	**2 782 500**	**0,81**
Attribuées	**810 000**	**0,25**
Expirées	**(146 875)**	**0,40**
Renoncés	**(125 625)**	**0,27**
En circulation au 31 mai 2015	**3 320 000**	**0,60**

Fourchette de prix d'exercice ($)	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré $	Durée de vie restante (années)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré $
De 0,10 à 1,00	2 545 000	0,28	2.75	1 728 750	0,31
De 1,01 à 2,00	625 000	1,51	1.34	625 000	1,51
De 2,01 à 3,00	150 000	2,08	1.25	150 000	2,08
	3 320 000			2 503 750	

Les hypothèses quant aux valeurs moyennes pondérées qui ont servi à calculer la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées en utilisant le modèle de Black-Scholes se résument comme suit :

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
Prix moyen de l'action à la date de l'attribution	**0,25 $**	0,19 $
Dividende prévu	**NÉANT**	NÉANT
Volatilité pondérée prévue	**126 %**	121 %
Taux d'intérêt sans risque	**1,60 %**	1,58 %
Durée de vie prévue	**3,75 ans**	3,75 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	**0,25 $**	0,19 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société à la Bourse de croissance TSX. Au total, un montant de 133 167 $ de rémunération à base d'actions a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 mai 2015, dont 117 943 $ portés à l'état des résultats et du résultat global et 15 224 $ aux actifs d'exploration et d'évaluation (comparativement à 34 991 $ et 20 810 $ en 2014).

Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015, il n'y a eu aucun exercice d'options d'achat d'actions.

15. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
	$	$
Salaires	**870 417**	1 041 985
Honoraires versés à des dirigeants	**29 000**	53 250
Charges sociales	**64 338**	101 987
Rémunération à base d'actions	**133 167**	55 801
	1 096 922	1 253 023
Moins: salaires capitalisés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation	**(305 780)**	(556 052)
Moins: Rémunération à base d'actions capitalisée à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation	**(15 224)**	(20 810)
Salaires et charges au titre des avantages sociaux du personnel	**775 918**	676 161

16. DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
	$	$
Salaires, géologie et prospection	**485 798**	52 387
Déplacements et hébergement	**178 583**	14 882
Géophysique et géochimie	**64 174**	129 491
Analyses	**226 037**	7 337
Forage	**243 825**	-
Fournitures et équipements	**74 408**	8 995
Taxes, permis et assurances	**8 908**	1 775
Coût des propriétés minières	**696**	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation avant les crédits d'impôt	**1 282 426**	214 867
Crédits d'impôt, net	**(166 889)**	57 078
Dépenses d'exploration et d'évaluation	**1 115 537**	271 945

17. IMPÔT

La dépense d'impôt est constituée des éléments suivants:

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
	$	$
Recouvrement d'impôts différés		
Amortissement du passif d'actions accréditives	**(208 462)**	(279 780)
Recouvrement d'impôts différés	**(5 953)**	(75 741)
Total recouvrement d'impôts différés	**(214 415)**	(355 521)

Le taux d'imposition effectif de la Société varie du taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada. De cette variation résultent les éléments suivants:

17. IMPÔT (suite)

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
	$	$
Perte avant impôt	**2 521 902**	1 585 909
Impôt selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 26,9%	**(678 392)**	(426 610)
Augmentation (diminution) des impôts résultant des éléments suivants :		
Dépenses non déductibles	**31 752**	26 141
Crédit d'impôt non imposable	**(8 079)**	-
Renonciation de dépenses d'exploration et d'évaluation	**294 853**	551 927
Amortissement du passif d'actions accréditives	**(208 462)**	(279 780)
Ajustement d'années précédentes	**17 596**	(118 285)
Écarts temporaires non constatés	**336 317**	(108 914)
Recouvrement d'impôts différés	**(214 415)**	(355 521)

La réalisation de bénéfices imposables est dépendante de plusieurs facteurs, incluant la profitabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement à la mesure où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables futurs seront réalisés afin de permettre de récupérer l'actif correspondant. En conséquence, certains actifs d'impôts différés qui n'ont pas été comptabilités totalisent 1 639 726 $ (1 305 823 $ en 2014).

Au 31 mai 2015 et 2014, les composantes principales des actifs et passifs d'impôts différés de la Société sont les suivants :

	2015	2014
	$	$
Actifs d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles	**4 625**	10 260
Immobilisations corporelles	**66 865**	51 221
Frais d'émission d'actions déductibles	**213 149**	349 621
Pertes d'opérations reportées	**2 284 399**	1 652 957
Actifs d'impôts différés	**2 569 038**	2 064 059
Passifs d'impôts différés		
Actifs d'exploration et d'évaluation	**(929 312)**	(758 236)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	**1 639 726**	1 305 823

Au 31 mai 2015, les dates d'expiration des pertes disponibles pour réduire le revenu imposable au cours des prochains exercices sont les suivantes :

	Fédéral	**Provincial**
	$	**$**
2035	2 008 304	2 008 304
2034	1 483 287	1 483 287
2033	2 046 750	2 444 550
2032	1 839 477	1 943 591
2031	563 968	563 968
2030	16 391	16 391
2029	1 718	1 718
Total	7 959 895	8 461 809

18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à différents risques financiers résultant à la fois de ses activités, de ses investissements et de ses financements. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

Risques financiers

L'exposition de la Société aux principaux risques financiers et ses politiques financières en la matière sont décrites ci-dessous :

Risque de taux d'intérêts

La Société dispose de soldes en trésorerie et elle a pour politique d'investir sa trésorerie excédentaire dans des certificats de dépôt ou des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé de grandes banques à charte canadienne. Au 31 mai 2015, la Société avait un placement totalisant 380 000 $, venant à échéance le 23 novembre 2015 et rachetable en tout temps sans pénalité, à une banque à charte canadienne, qui portaient intérêt à des taux fixes. Ces placements garantis portent intérêt à un taux fixe moyen de 1 %. Les obligations en vertu de contrat de location-financement portent intérêt à taux fixe. Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Une variation de plus ou moins 1% n'aurait pas d'impact significatifs sur les actifs et passifs et perte nette de la Société.

Risque de liquidités

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse honorer ses engagements à l'échéance. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de la capacité de la direction à recueillir les fonds nécessaires au moyen de financements par capitaux propres ou par titres de créance, de la vente d'actifs ou de la conclusion d'ententes relatives à des options d'exploration ou d'une combinaison de ces éléments. La liquidité et les résultats opérationnels de la Société peuvent subir l'effet négatif de retards dans l'obtention des crédits d'impôt à recevoir du gouvernement du Québec (ou dans l'obtention de financement fondé sur ces crédits) et de restrictions imposées à son accès au marché financier ou à d'autres formes de financement, par suite d'un repli généralisé du marché boursier ou de difficultés propres à la Société. Par le passé, les flux de trésorerie de la Société provenaient essentiellement des activités de financement. Au 31 mai 2015, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 454 671 $ pour régler son passif financier courant de 427 757 $. Les obligations financières de la Société sont assorties d'échéances contractuelles de moins de 90 jours et sont soumises aux conditions normales du marché, sauf les obligations découlant d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de services institutionnels. La Société évalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la conservation et la sécurité du capital et le maintien de la liquidité (note 1).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. En règle générale, le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite de toute perte de valeur. La Société est assujettie à des risques de crédit pour sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. La Société croit que le risque de perte est minime car elle maintient sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des instruments financiers garantis et détenus par une banque à charte canadienne où le risque de crédit est minimal.

Risque liés à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créditeurs et frais courus et des obligations découlant de contrats de location-financement sont considérés comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme et des conditions contractuelles de ces instruments financiers.

18. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

Les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	31 mai 2015		31 mai 2014	
	Valeur comptable $	**Juste valeur $**	Valeur comptable $	Juste valeur $
Actifs financiers				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**454 671**	**454 671**	2 399 775	2 399 775
Taxes de vente à recevoir	**35 534**	**35 534**	126 836	126 836
Crédits d'impôt à recevoir	**355 188**	**355 188**	525 766	525 766
Passifs financiers				
Passifs financiers évalués au coût amorti				
Créditeurs et frais courus	**392 931**	**392 931**	609 251	609 251
Obligations découlant de contrats de location-financement	**34 826**	**34 826**	88 738	88 738

19. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre ses opérations ainsi que ses programmes d'exploration et d'évaluation. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des titres miniers pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Il n'y avait aucun changement dans la gestion du capital depuis l'année dernière.

Le capital de la Société se compose des capitaux propres. Au 31 mai 2015, les capitaux propres sont de 18 610 424 $ (19 469 307 $ au 31 mai 2014). Le détail des variations pour les exercices clos les 31 mai 2015 et 2014 sont présentés dans les états des variations des capitaux propres.

20. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte de base par action repose sur la perte pour la période concernée divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Pour le calcul de la perte par action diluée, les actions ordinaires potentielles, telles que les options d'achat d'actions, les options de courtier et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de réduire la perte par action et aurait donc un effet de dilution négative. Les renseignements sur les bons de souscription, les options de courtier et les options d'achat d'actions émis ayant potentiellement un effet de dilution sur le résultat par action futur sont présentés aux notes 12, 13 et 14.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société comprennent les administrateurs, le président et chef de la direction, le chef des finances et le vice-président exploration. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Exercice clos le 31 mai	
	2015	2014
	$	$
Avantages sociaux à court terme du personnel		
Salaires incluant les avantages sociaux	**553 200**	504 435
Charges sociales	**32 894**	42 438
Honoraires professionnels	**29 000**	53 250
Total des avantages sociaux à court terme du personnel	**615 094**	600 123
Rémunération à base d'actions	**119 957**	66 462
Total de la rémunération	**735 057**	666 585

Au 31 mai 2015, les comptes créditeurs et frais courus contiennent un montant de 108 333$ (13 333 $ en 2014) payable aux principaux dirigeants de la Société.

Transactions avec des parties liées

Le 30 avril 2012, un associé de Lavery de Billy, S.E.N.C.R.L. (« Lavery ») a été nommé secrétaire général de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mai 2015, la Société a versé des honoraires juridiques de 132 629 $ (148 124 $ en 2014) à Lavery. Toutes les transactions avec les parties liées sont survenues dans le cours normal des activités de la Société et reposent sur des conditions commerciales normales.

Indemnités en cas de fin d'emploi ou changement de contrôle

Certains contrats de travail entre l'équipe de direction et la Société contiennent des indemnités en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées à des membres de la haute direction avait eu lieu le 31 mai 2015, les montants à payer pour l'équipe de la haute direction auraient totalisés 344 085 $ et 959 235 $ respectivement. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne sera versée.

22. ENGAGEMENTS

a) Les paiements minimaux futurs de location-exploitation s'établissent comme suit:

	Paiements minimums exigibles au titre de la location			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	$	$	$	$
31 mai 2015	33 249	8 235	-	41 484

La Société loue ses bureaux et un autre local en vertu de contrats de location venant à échéance, respectivement, en décembre 2015 et en novembre 2016. Pour chacun de ces contrats de location, la Société a 90 jours pour résilier le contrat. La Société s'est également engagée dans 2 contrats de locations simples pour de équipements de terrain venant à échéance respectivement en mai 2016 et juin 2017. Aucun paiement de sous-location n'est prévu puisque tous les actifs détenus en vertu des contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

23. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

a) Le 19 juin 2015, la Société a complété une première tranche d'un placement privé composé de 1 311 112 unités au prix de 0,18 $ l'unité et de 2 608 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,23 $ l'action pour un produit brut totalisant 835 840 $. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,23 $ l'action pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter du 19 juin 2015.

b) Le 3 juillet 2015, la Société a complété la tranche finale d'un placement privé composé de 1 294 444 unités au prix de 0,18 $ l'unité pour un produit brut total de 233 000 $. Chaque unité est constituée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,23 $ l'action pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter du 3 juillet 2015.

c) Subséquemment à la fin d'exercice, une réclamation concernant le départ d'un cadre supérieur a été déposée contre la Société. De l'avis de la direction, cette réclamation n'est pas fondée et en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers consolidés (note 21).

d) Le 26 août 2015, la Société a convenu, sujet à l'approbation de la Bourse de croissance TSX, de prolonger au 1er juillet 2019 l'échéance des 1 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires détenus par M. Pouya Hajiani, PhD., employé de la société, et émis en échange de tous les droits, titres et intérêts visant deux brevets reliés à la technologie de séparation physique des éléments de terres rares. De plus, la juste valeur intrinsèque des bons de souscription ne sera plus assujettie à un plafond de 5 million de dollars à la date où ceux-ci deviendront exerçables. Toutes les autres modalités des bons demeurent inchangées (note 12).